

RESIDENCE

TERRITOIRE

KIBUNGO



3808

 A.I.M.O.
 PROFIN
 RESIDENCE
 C.T.
 INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent sixante et un le 17
 jour du mois de août, Nous Gezutter
 (grade) Comptable Territorial nous trouvant à Kibungo
 avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par Munyangoye François
Receveur communal collecteur dûment délégué par Monsieur l'administrateur de territoire de Kibungo en date du 17 et avons constaté
 ce qui suit :

Existence en acquis.

Exercice antérieur :

I.C.	I.S.	I.B.
12	9	131
5	8	124
7	1	7

Acquis en justification lors du dernier décompte

Acquis restant aux mains du collecteur ce jour

Acquis distribués

Exercice en cours :

I.C.	I.S.	I.B.

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : I.C. 7 à 412,50 F = 2887,50
 I.S. 1 à 224 F = 224,00
 I.B. 7 à 115 F = 805,00
 Total 3.916,50

Exercice en cours : I.C. à F =

I.S. à F =

I.B. à F =

Total

Encaisse pratique.

	Nombre	Total
Billets de		
1.000	1	1000
500	4	2000
100	9	900
50	-	-
20	-	-
10	-	-
5	-	-
Pièces de		
50	-	-
20	-	-
5	2	10
2	2	4
1	2	2
0,50	1	0, 50
Titres valant espèce		
	Total	3916,50

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse F Déficit F

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de F)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à dans
et le territoire a mis à la disposition du collecteur
.....

Ainsi fait à aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,